

L'IMAQ MISE SUR LE CONTENU NUMÉRIQUE POUR PROMOUVOIR LA MÉDIATION ET L'ARBITRAGE AU QUÉBEC.



Montréal, le 6 novembre 2019 - L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) dévoile les premières assises d'[IMAQ Interactif](#), un nouveau projet de contenu numérique qui profitera à la fois aux professionnels, à la population et aux entreprises québécoises.

L'IMAQ mise sur une approche novatrice et moderne pour sensibiliser le Québec aux modes de prévention et de règlement des différends (PRD) tels que la médiation et l'arbitrage.

« Le projet, 100 % numérique, a un rôle double : il permettra aux professionnels d'accéder à différents types de formations sous forme de capsules vidéo en ligne et au grand public et au milieu des affaires de s'informer sur la médiation et l'arbitrage dans des situations conflictuelles concrètes de la vie courante. », affirme M. Pierre D. Grenier, président de l'IMAQ.

Vous trouverez la capsule vidéo de lancement du projet [ici](#)

IMAQ Interactif à l'ère du numérique

Pour plus de 500 membres issus de 20 ordres professionnels, [IMAQ Interactif](#) offrira de la formation permanente et d'appoint sous forme de capsules vidéo. Une équipe multidisciplinaire qualifiée et créative a été mise sur pied pour développer ces contenus.

Pour les utilisateurs potentiels, [IMAQ Interactif](#) publiera des capsules vidéo promotionnelles pour démystifier la résolution de conflits dans différents secteurs. La médiation et l'arbitrage ont une portée impressionnante lors d'un conflit complexe dans le domaine de la construction ou une chicane de voisins qui prend des proportions importantes.

L'IMAQ, le centre de référence par excellence

L'IMAQ a été choisi par le gouvernement du Québec pour accréditer les médiateurs et assurer la qualité professionnelle de ses membres et leur offrir la formation continue. À cet effet, l'organisme dispose d'un centre de référence exceptionnel qui permet aux utilisateurs de choisir le ou la candidate idéale en fonction de la nature du besoin.

Vers une société québécoise moins litigieuse, juste et équitable

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile en janvier 2016, on incite la population de considérer le recours aux modes de PRD, comme la négociation, la médiation et l'arbitrage avant de judiciairiser des malentendus ou conflits.

Selon les données recueillies en 2016, seulement 56 % des québécois affirmaient connaître des façons de régler un problème juridique sans avoir recours aux tribunaux. [IMAQ Interactif](#) s'inscrit naturellement dans la volonté de notre Gouvernement d'instaurer une culture de l'entente plutôt qu'une culture de la confrontation.

À propos de l'IMAQ

Organisme à but non lucratif fondé en 1977, l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) est le principal regroupement neutre et multidisciplinaire et centre d'accréditation de médiateurs et d'arbitres au Québec. Ayant une mission de service et d'éducation, il est dédié à la promotion et au développement de la justice participative telle que la médiation, l'arbitrage et les autres modes privés de prévention et de règlement des différends (PRD). Depuis 2008, l'IMAQ est affilié à l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada Inc. (ADR Institute of Canada, Inc.) qui regroupe des organismes de médiation et d'arbitrage de six autres régions au Canada.

IMAQ sur le web :

Site web : <http://imaq.org>

LinkedIn : <https://linkedin.com/company/institut-de-mediation-et-darbitrage-du-quebec>

Facebook : <https://www.facebook.com/imaq.org/>

YouTube : <https://www.youtube.com/user/IMAQuebec>

Renseignements et entrevues pour les médias :

Véronique Marquis

Directrice des opérations

Institut de médiation et d'arbitrage du Québec

514-282-3327 | 1-855-482-3327

vmarquis@imaq.org